

Paris, 04 octobre 2022

COMPTE RENDU CMP BASSMS du 03 octobre 2022

La CMP BASSMS débute par 3 déclarations liminaires :

1^{ère} déclaration pour SUD :

Ci-joint.

En réponse à notre questionnaire sur la place de la DGT, le président de séance (DGT) répond que personne en juin n'avait fait d'objections claires et qu'il rappelait que toutes les OS peuvent faire des contributions.

Déclaration FO :

La déclaration porte sur l'accord OETH concernant les travailleurs handicapés. FO a contribué à cet accord et en est fier mais s'oppose à ce que ce soit négocié sur la table BASSMS avec AXESS car dans le respect du paritarisme ce n'est pas à AXESS d'apporter la signature de cet accord ici.

Déclaration CFDT :

Extrait de l'essentielle de la déclaration :

1 an, 4 mois et 5 jours. La patience a des limites largement atteintes. La duperie et l'hypocrisie ont assez duré.

La CFDT Santé Sociaux exige :

- Une décision majoritaire de CPPNI engageant les employeurs sur l'objectif de négociation d'un alignement des rémunérations au mieux-disant entre les différents champs professionnel, public et privé, incluant l'extension des 183 € du complément de rémunération à l'ensemble des salariés, en conformité avec le principe « à travail d'égale valeur, salaire égal »

- Une reprise des négociations sur la base des règles et usages de la CPPNI de la BASSMS, à savoir sur la base des textes soumis à la négociation de la part des organisations syndicales de salariés. Nous attendons des réponses point par point et des propositions de rédaction de la part des employeurs en cas de désaccords avec nos propositions.

Nous demandons par ailleurs, de façon immédiate, une suspension de séance pour nous concerter avec les autres organisations syndicales.



Suspension de séance à la demande de la CFDT.

La CFDT a demandé une suspension de séance afin d'informer les autres organisations syndicales de faits importants.

La CFDT dispose en effet d'informations ministériels importantes. Le Ministère aurait annoncé que les 183€ pour tous, et pour la fonction publique hospitalière, serait accordé d'ici la fin de l'année. De ce fait le ministère des Solidarités aurait été contacté par le ministère de la santé. Ce dernier aurait alors contacté AXESS afin de leur expliquer et également par conséquent qu'il financerait également les 183€ pour tous dans le privé. Axess aurait alors refusé en stipulant qu'elle souhaitait disposer de l'enveloppe afin de la gérer comme elle le souhaiterait.

Stupéfaction des OS, dont SUD et CGT qui se demande si c'est une blague ? La CFDT explique que cette information est une information officielle reçu du ministre de la santé ainsi que celui des solidarités.

De ce fait la CFDT souhaite faire passer en premier une motion qui réclame à AXESS de s'engager sur les 183€ pour tous, et la reprise de la négociation sur des bases clairs, sincères et loyales. Ainsi que la négociation de la revalorisation des 3,5%.

Concernant cela La CFDT signale qu'une DUE serait déjà prête par AXESS pour une revalorisation à hauteur de 3% uniquement.

La CGT et SUD avant de faire quoique ce soit (motion), demande à ce que l'on reprenne la séance et en parler directement avec AXESS afin de leur faire avouer cela et/ou entendre leur réponse là-dessus. Les OS tombent d'accord sur ce point.

Reprise de la séance.

La CFDT reprend donc les informations dispensées lors de la suspension de séance devant AXESS.

D'après les informations de leur secrétariat national CFDT ayant rencontrés le ministre de la santé, les 183€ pour tous serait étendus à l'ensembles des salariés de la fonction publique hospitalière d'ici la fin de l'année. Cette disposition serait également portée par le ministre des solidarités et par conséquent applicable à notre secteur. La CFDT stipule qu'AXESS aurait également rencontrée le ministre des solidarités sur ce point. Axess n'aurait alors pas donnée une suite favorable à cette proposition d'extension des 183€ pour tous au secteur de la BASSMS, au nom des OS salariés présentes, la CFDT demande confirmation de cette information.

Réponse de M. ENOT, chef de file de la négociation pour le collègue employeur AXESS :

« on ne peut qu'infirmier pleinement et annonce n'avoir eu aucune rencontre avec le ministre des Solidarités sur ce sujet, et sur cette tonalité-là. »

Mme BEDOK, Chef de projet négociation d'AXESS et directrice générale adjointe de Nexem s'exprime : « non seulement nous n'avons eu aucune rencontre avec le ministre des solidarités, mais il



y a eu des déclarations publiques il y a une dizaine de jours affirmant tout le contraire et que nous n'aurions pas les 183€ pour tous. Nous avons eu des échanges dans le cadre d'un RDV officiel avec le cabinet au sujet des 3%, et qu'Axess attendait impatiemment un courrier en retour sur le sujet, afin d'avoir aujourd'hui des informations plus précises à fournir aux OS salariés et pouvoir avancer sur ce sujet-là. Et à l'occasion de cet échange, elle souligne fortement n'avoir reçu aucune information en ce sens (par rapport au 183€). Elle n'insiste en soulignant « ni de près, ni de loin » et infirme donc cette information avec une parfaite clarté puisque ayant eu des échanges extrêmement récents sans avoir de telle informations.

M. ENOT rajoutera : « et si je peux me permettre, avec une parfaite sincérité »

La CFDT n'est pas d'accord car ce ne sont pas les infos qu'ils ont eu, rappelant que c'est leur secrétariat national qui ont rencontré directement le Ministre.

Qui est donc le menteur dans tout cela ? AXESS ou le Ministre ?

Concernant lesdites déclarations publiques exprimées ci-avant par Mme BEDOK, la CFDT précise que les rencontres ont eues lieues après ces déclarations publiques.

M. ENOT pour AXESS reste sur leurs positions.

La CGT prendra la parole : « si ces informations sont vérifiées, cela est très grave. Cela mettrait un gros coup d'arrêt à un certain nombre de choses.

Toujours est-il et partant des réponses d'AXESS sur le sujet, elle demande donc : « *si cette proposition ne vous a pas encore été faite, est ce que vous agréerez cette proposition d'extension des 183€ net pour tous au niveau de la BASSMS, et est-ce que vous pouvez nous garantir aujourd'hui que vous l'accepterez, et que vous ne demanderez pas à conserver l'enveloppe pour négocier dans le cadre de la CCUE avec donc une enveloppe supplémentaire ?* » .

Mme BEDOK répond : « On parle bien ici d'une enveloppe des 183€ pour tous et qui serait en sus de celle allouées pour la revalorisation des 3% ? » réponses positives des OS.

La réponse suivante est alors lunaire : « Aujourd'hui, si on devait avoir cette enveloppe des 183€ pour tous, et n'ayant pas travaillé sur le sujet ne saurait répondre sur comment on accueillerait cette enveloppe et que les négociateurs d'Axess devraient d'abord recueillir un mandat avant de répondre sur cette question. Aujourd'hui on ne peut pas répondre sur cette question de savoir comment il rebasculerait cette enveloppe, dans un sens ou dans un autre.

Mais elle pourrait tout de même y répondre dans un délai très court après avoir obtenu ce mandat de la confédération AXESS. »

Pour SUD, cette réponse est impressionnante et déconcertante, comment répondre cela alors AXESS appelle depuis plus d'un mois à la mobilisation du 28 septembre dernier pour justement revendiquer cette revalorisation des 183€ pour tous. Et aujourd'hui, la réaction que vous avez par rapport à cette question bien précise c'est « il nous faut un mandat ... pour vérifier auprès de votre confédération pour savoir comment utiliser cette enveloppe... !? »



Comment comprendre alors cette belle communication nationale en appelant les salariés à se mobiliser s'ils ne savent même pas et ne peuvent même pas répondre à ce sujet sans avoir de mandat... ce n'est vraiment pas clair.

La réponse de Mme BEDOK sur le sujet est encore moins claire : « nous n'avons pas de mandat sur la façon de distribuer cette enveloppe si elle venait à se vérifier » réponse complètement dénuée de sens et emprunt d'une moquerie totale à l'égard des salariés de notre secteur.

Comment entendre, que si l'état donnait une enveloppe pour l'extension des 183€ pour tous, qu'Axess ne saurait pas encore comment la dépenser. ????? c'est complètement ahurissant et scandaleux.

Mme BEDOK restera sur cette histoire de mandat qu'elle n'a pas.

SUD renverra alors que cette réponse est bien trop obscure et lunaire pour être crédible.

M. ENOT en guise de parade, renverra « qu'il s'agit de savoir comment il pourrait organiser les choses et définir les modalités. Qu'il n'y a rien là d'insincère et qu'il n'y a rien là d'étonnant, et que dans une fédération c'est comme cela que ça fonctionne.

Pour SUD, il ne doit pas y avoir de mandat spécifique pour la redistribution d'une enveloppe alloué au 183€ pour tous si ce n'est simplement de redistribuer simplement cette enveloppe, et de droit, aux salariés concernés qui ne l'ont pas encore c'est tout !!! cette réponse est donc complètement désuète de sens et donne le signe contraire à cette confiance qu'AXESS nous demande aujourd'hui. Pour l'enveloppe des 3,1% OK cela peut s'entendre mais certainement pas pour cette enveloppe des 183€ et cela est indiscutable.

La CFDT appréciera par la suite cette intervention qui met bien en avant la fumisterie de d'AXESS dans leur incapacité à être transparent, et nous rejoignant également dans le fait que pour cette enveloppe éventuelle des 183€ pour tous, Axess n'a décemment pas besoin de mandat, où alors c'est qu'elle s'est bien caché derrière cette pseudo réponse pour tenter de se protéger de leur faute inexcusable sur ce point.

M. ENOT fort d'une belle rhétorique qui ne veut strictement rien dire « là où il y a de la simplicité, il y a de la complexité sur ces sujets extrêmement sensibles ». « Se poserait également aussi la question du financement état et du financement local département ». « Cela demande simplement rigueur et vigilance, d'où la nécessité d'un mandat »...

Partant de l'ensemble de ces réponses ubuesques, les OS salariés demandent une nouvelle suspension de séance afin de savoir la suite à donner à cette négociation, tout en rappelant aux employeurs présents que si les informations de la CFDT venaient à se vérifier, un tel comportement serait grandement préjudiciable pour la suite. Ce serait particulièrement cynique.

M. GOCEL tient également à rappeler avant cette suspension que l'ensemble des salariés présents à la manifestation patronale du 28 octobre l'ont fait sur un temps de grève et/ou de récupération horaire, et qu'en aucun cas cela a été fait sur les deniers publics.



SUD dément complètement cette information car dispose de la preuve contraire à l'instar notamment de « la vie active » (comme exemple) ayant appelé expressément ses salariés et leurs usagers à la dernière mobilisation et en les rémunérant en temps de travail et en octroyant des véhicules de services pour leurs déplacements à la manifestation.

Lors de la suspension de séance, la CFDT réaffirme totalement et avec assurance ces informations, tout en se disant « furieux » de cela car Axess joue un double jeu à la vue de leurs réponses de ce jour. Elle fait par ailleurs ses « mea culpa » aux autres OS car ils avaient totalement raison sur la nature des négociations depuis quelques mois. Pour elle aujourd'hui, tout se fait entre le ministère et les Organisations Patronales, et que par conséquent il n'y a plus de dialogue social.

A la demande de précision des autres OS, la CFDT cite que cette information émane de M. François BRAUN ministre de la Santé et en présence d'autres OS, car M. COMBE n'aurait pas voulu les recevoir.

La motion des OS est reprécisée suite aux réponses d'Axess qui laisse de moins en moins de doute sur leur cynisme.

Qui plus est la CFDT confirme que les employeurs ont payés (journée entière), pour la plupart les salariés pour aller manifester... le droit syndical s'applique donc aux besoins des intérêts patronaux, mais avec ce double jeu ministériel.

Motion : Les organisations syndicales des salariés demandent aux employeurs dans la loyauté d'ouvrir sans attendre :

- Une négociation d'un alignement des rémunérations au mieux-disant entre les différents champs professionnels, public et privé, incluant l'extension des 183 € du complément de rémunération à l'ensemble des salariés, en conformité avec le principe « à travail d'égale valeur, salaire égal »
- Une négociation des modalités de l'alignement au minimum des rémunérations de notre secteur sur la hausse du point d'indice des fonctionnaires.
- Une reprise des négociations sur la base des textes soumis à la négociation de la part des organisations syndicales de salariés, et pas seulement sur les projets unilatéraux des employeurs.

Au regard des réponses apportées par AXESS et de l'impasse actuelle dans laquelle se retrouve le paritarisme, les organisations syndicales décident de quitter la CMP. Elles demanderont audience au ministère pour obtenir les réponses qu'exigent les salariés que nous représentons.

Cette motion est uniquement lue et nous ne demandons pas à ce qu'elle soit votée par AXESS, incapable de toute façon de se positionner « sans mandat » ne serait-ce que pour savoir quoi faire d'une enveloppe allouée pour les 183€ pour tous.

Après lecture, l'ensemble des OS quitteront la table de négociation devant les 17 employeurs présents et dubitatifs.



Avant de partir, M. ENOT pour AXESS demande :

Premièrement que cette motion leur soit transmis et à laquelle il déclare qu'Axess portera toute l'attention nécessaire.

Deuxièmement « *il est quand même inacceptable que nous soyons mis en cause dans notre intégrité, dans notre sincérité, de la façon dont cela a été fait, j'entends bien du coup que ce que vous avez eu comme information pose problème pour vous, mais que nous soyons suspectés de ce type d'insincérité et tout à fait inacceptable, on ne peut pas traiter les choses sur des éléments qui, comme ça, sont apportés sans aucune justification ni réalité* »

NDLR SUD : Après modification de la motion initiale (ci-joint) où était également abordée la notion de CCUE, cette dernière version ne parle plus que de la rémunération au mieux-disant, ce qui ne pose plus de problème selon nous.

Suite à la réunion, l'ensembles des OS tombent d'accord sur l'intérêt de faire un courrier commun à destination du ministère, pour une rencontre en urgence et en intersyndicale.

L'équipe de négociation SUD ,

Deborah, Julien, Brahim, Richard

